

« Villefort, le 7 vendémiaire, l'an troisième
de la République une et indivisible.

« A l'agent national près le district de Clermont-Ferrand,
département du Puy-de-Dôme.

« Citoyen,

« Antoine Rampand, ex-Chartreux qui avait résidé dans
votre commune depuis le mois d'octobre 1792 (style esclave)
jusqu'à la fin d'avril de l'année suivante, nous a assuré n'a-
voir rien touché de son traitement ny pour lors, ny depuis, du
receveur du district de Clermont. J'ay grand intérêt de savoir
s'il accuse juste. C'est pourquoy je te prie de m'envoyer un
certificat authentique qui constate le fait. Si à ton tour tu as
besoin de quelques renseignements, adresse-toy à moi en
toute confiance, et je mettrai toute la célérité possible à te
satisfaire.

« Salut et fraternité. » Borelle.

En post-scriptum : « Le citoyen Rampand, pendant les six
mois ci-dessus qu'il a resté à Clermont, étoit indécis s'il
s'y fixerait définitivement ou s'il viendrait habiter ici chez
son neveu, il a pris ce dernier parti et a cru inutile de faire
au district de Clermont une déclaration de sa part. Il se con-
tenta d'un passeport de la municipalité, visé par le district et
par le département. Sa déclaration faite au district de Riom,
le 10 octobre 1792 (v. s.), pour aller habiter à Clermont, jointe
au certificat du receveur de Clermont, visé par le district,
que je te demandes, devrait suffire pour qu'il put être payé
ici. » Salut¹.

Réponse :

« L'agent national du district de Clermont-Ferrand à l'a-
gent national, près le district de Villefort, département de la
Lozère :

¹ Domaine, district de Clermont, liasse 23, arch. du Puy-de-Dôme.

« En réponse à ta lettre du 7 courant, je te préviens qu'en aucun temps le citoyen Antoine Rampand, ex-Chartreux du cy-devant Port-Sainte-Marie, n'a reçu de traitement en ce district, qu'il ne se trouve porté sur aucun registre de l'administration ny sur ceux du receveur. Je présume qu'il a toujours été payé à Riom qui est le district dans l'étendue duquel est située la cy-devant communauté où il habitoit et dans lequel il a résidé après sa sortie d'ycelle. »

Salut et fraternité ¹.

Dom Joseph Palanquet, vicaire, se retira à Saint-Gervais, district de Canne, département du Tarn. Dans les manuscrits de la Grande Chartreuse la date de sa mort est indiquée dans la carte de 1823 ².

Dom Joseph Vissac, né à Champagnac-le-Vieux, diocèse de Saint-Flour, le 17 mai 1743, profès du 6 octobre 1762; sacristain en 1786; se retira dans la paroisse de Champagnac-le-Vieux, district de Brioude, département de la Haute-Loire; il mourut en 1825 ³.

Dom François Gosse, ex-prieur du Port-Sainte-Marie, né à Jenzat, en Bourbonnais, le 26 janvier 1736, fit sa profession au Port-Sainte-Marie le 6 juin 1756; au Port le 19 novembre 1759, vicaire en 1765, coadjuteur en 1773; prieur en 1778, prieur le 6 novembre 1779, procureur en 1783, courrier en 1784; coadjuteur à Glandier en 1788; revenu au Port, pour continuer à mener la vie commune, le 20 novembre 1791, reste au Port jusqu'à la dispersion générale des religieux, octobre 1792. Nous avons vu qu'il se présenta devant le district de Riom le 2 novembre 1792 et déclara qu'il voulait habiter Jenzat, district de Gannat.

Dom Bruno Faucher, né à Saint-Christophe (Auvergne) le 28 avril 1740, profès du Port le 2 février 1769; au Port le

¹ Domaine, district de Clermont, liasse 23, arch. du Puy-de-Dôme.

² « D. Augustinus Palanquet, professus Domus Cartusiensis, Vicarius Domus Portus Beatæ Mariæ. » (Carte de 1823.) On donnait aux religieux tantôt leur nom de religion et tantôt leur nom de baptême.

³ « D. Josephus Vissac, professus Domus Portus Beatæ Mariæ. » (Carte de 1825.)

3 novembre 1790, le 28 décembre 1790, en 1791, 1792. Il se retira dans la paroisse d'Anglars, district de Mauriac, département du Cantal¹. Il est mort en Espagne, à Grenade, en 1801. Sa mort est indiquée dans la carte de 1801².

Grégoire Montgrand, profès du Port; au Port le 19 mai 1790, le 3 novembre 1790, le 20 novembre 1791, le 20 décembre 1791³. Reste au Port jusqu'au mois d'octobre 1792, se retire à Saintes, département de la Charente-Inférieure³.

Placide Gary, au Port le 19 mai 1790, le 3 novembre 1790, le 20 novembre 1791, le 20 décembre 1792, au mois d'octobre 1792; se retira dans le district de Rodez, département de l'Aveyron; était profès du Port⁴.

Amable Girard, né à Riom le 20 octobre 1752, profès du Port, du 21 octobre 1773; en 1783, à Cahors; en 1786, hôte au Dayen; revenu au Port en 1787; au Port le 19 mai 1790. Il sortit de la chartreuse sans faire de déclaration, sans dire qu'il ne voulait plus mener la vie commune. Son nom ne se trouve pas sur les listes des prêtres et religieux assermentés. Il était sorti de la chartreuse avec l'intention d'y rentrer si les temps devenaient meilleurs. Nous n'avons pas trouvé de déclaration de domicile le concernant⁵.

Dom Augustin Pignard, né à Pannicière (diocèse de Lyon) le 24 février 1756, profès du Port, du 15 août 1786; au Port le 19 mai 1790, le 3 novembre 1790, le 20 novembre 1791, le 20 décembre 1791, au mois d'octobre 1792. Reste dans le district de Riom jusqu'au 6 août 1793; à cette époque il se retire dans le district de Montbrison, au lieu de Pannicière⁶.

Voici quelle fut la conduite de quelques-uns des profès du Port-Sainte-Marie, qui, en 1792, se trouvaient dans d'autres chartreuses.

¹ Documents déjà cités.

² « D. Bruno Faucher, professus Domus Portus Beatæ Mariæ. » (Carte de 1801.)

³ Documents déjà cités.

⁴ Ibidem.

⁵ Mss. de la Grande Chartreuse. Archiv. du Port.

⁶ Mss. de la Grande Chartreuse. Documents déjà cités.

Dom Benoît Prat, né à Plagnes, paroisse de Sainte-Geneviève (diocèse de Rodez), le 9 septembre 1746, profès du Port le 26 juillet 1775¹; sacristain à Rodez en 1786; mort en prison à Bordeaux en 1794. Incarcéré dans les prisons de Bordeaux, les patriotes lui firent subir les persécutions les plus affreuses. Son martyre est une gloire pour notre chartreuse où il avait fait profession¹.

Léonard Roy, né à Felletin le 26 juillet 1734, profès du Port le 8 décembre 1754; au Port le 19 novembre 1759; en 1763, à Glandier; en 1769, au Port; en 1779, à Rodez.

« Léonard Étienne Roy (dit l'abbé Roy) quittait aussi en pleurant le monastère de Glandier pour rentrer dans sa famille. Il emporta comme un trésor sa robe blanche dans laquelle il est mort, le 6 octobre 1803, âgé de soixante-dix ans, sans avoir rien fait qui l'eût pu souiller. Il s'était caché pendant les temps de terreur. Constamment occupé de prier ou d'étudier quand il ne travaillait pas au jardin. S'il traversa les rues de Felletin, ce fut pour se rendre à l'église et parfois pour aller méditer sur les ruines du prieuré de Chavanat, paroisse de Saint-Frion; les vieillards conservent encore l'expression de respect et de sympathie qu'ils éprouvaient à la vue de cet homme, à la taille élancée, vêtu d'une longue redingote brune et passant toujours silencieux, mais avec un front serein.

« Un crucifix, un lit garni d'une paille et quelques couvertures, une table, étaient les seuls ornements de sa chambre. A sa mort on y trouva aussi, avec sa robe blanche et avec quelques livres, un calice, puis des planches façonnées pour s'adapter à son lit, et qu'il avait rendues parfaitement lisses à force d'y dormir, quand il avait récité matines après minuit. Les statuts de son Ordre permettaient pourtant de prendre un repos plus doux. Il ne fut alité que peu de jours avant sa mort et jusque-là personne n'était entré dans sa cellule. Sa

¹ « D. Benedictus Prat, professus Domus Portus Beatæ Mariæ, sacrista Ruthenæ, a Patriotis deportatus, incarceratus, angustiis et ærumnis confectus est. » (Carte du Chapitre général de 1796, tenu à Bologne, mss. de la Grande Chartreuse.)

famille le voyait seulement à table où il était fort frugal ; mais alors sans faire aucune question, il écoutait tout le monde avec bienveillance. Ainsi dans sa famille il pratiqua constamment tout ce qui lui fut possible de conserver des austérités de la chartreuse ; mais aussi il n'était pas vulgaire dans sa dévotion et souvent on le vit verser de douces larmes pendant qu'il communiait¹. »

Les frères Chartreux convers et donnés qui se trouvaient au Port-Sainte-Marie en 1792, étaient :

F. Pierre-Raphaël Gay, né à Seychalles, près de Thiers, en 1747, retiré à Seychalles.

F. Bernard Berou, né le 5 mars 1745, retiré à Chapdes-Beaufort, secours et pension 300 l.

F. Delaire, aveugle, né en 1714, retiré à Aigueperse, pension. 300 l.

F. Pierre Coste, né le 14 décembre 1736, retiré à Aigueperse, pension. 300 l.

F. Pierre Cannut, né à Riom le 29 juin 1743, retiré à Aigueperse, pension 300 l.

F. Jacques Michenaud, né le 16 octobre 1757, retiré à Armé, pension 300 l.

F. François Mortier, retiré à Saint-Étienne, pension. 300 l².

Tous les frères Chartreux du Port-Sainte-Marie restèrent à leur poste jusqu'au dernier moment, octobre 1792. Leur conduite fut admirable. Nous avons vu que Pierre-Raphaël Gay partit pour Bordeaux le 30 avril 1793. « Frère Pierre se retira à Montavert, village voisin, à l'est du monastère, il allait chaque jour réciter son office derrière un rocher, d'où il voyait les ruines de la chartreuse ; on dit qu'il mourut de regret peu de temps après la destruction du couvent³. »

Frère Bernard Berou (Beraud) se plaça au village de Blancheix, chez Marien James. Là, moyennant une petite rente

¹ Extrait des études historiques sur les monastères du Limousin et de la Marche par l'abbé J.-B.-L. Roypierréfite.

² Archives du Puy-de-Dôme.

³ Extrait du manuscrit d'Antoine Diogon. Il s'agit ici de l'un des deux frères Pierre qui se retirèrent à Aigueperse.

viagère, il fut logé, nourri et entretenu honorablement. D'après la tradition, chaque frère n'avait emporté de la chartreuse qu'environ 3000 livres. Frère Bernard instruisit chrétiennement tous les enfants de Marien James. Ses mœurs étaient très sévères, il continua autant que possible à suivre le règlement des frères Chartreux. Il vivait dans l'intimité avec un saint prêtre, M. Lajeunie, curé de Chapdes. Ce bon frère édifia pendant longtemps la paroisse de Chapdes-Beaufort. On parle encore beaucoup de lui dans le pays. Au Port-Sainte-Marie, frère Bernard était tailleur d'habits, il confectionnait les robes blanches des vénérables Pères. Aujourd'hui la famille James, de Blancheix, conserve précieusement ses ciseaux, ses livres et quelques plats et assiettes provenant de la chartreuse¹.

Frère Bernard eut à cœur de perpétuer le souvenir de la chartreuse dont il désirait vivement le rétablissement. Il voulut faire prier pour lui et pour tous les moines du monastère, après sa mort. C'est dans ce but qu'il rédigea lui-même son testament plusieurs années avant son décès.

Moyennant une rente annuelle de 20 francs, il fonda à perpétuité dans l'église de Chapdes-Beaufort une bénédiction du saint Ciboire, suivie d'un *De profundis*, tous les premiers dimanches du mois ; deux messes chantées avec *Libera* aux mois de janvier et de juillet de chaque année ; deux messes basses avec *De profundis*, aux mois d'avril et d'octobre, le tout à perpétuité ; de plus, il donna 200 francs pour les élèves pauvres du grand Séminaire ; cinquante francs pour les réparations de l'église de Chapdes ; cinquante francs pour les pauvres de la paroisse ; et enfin 100 francs pour messes pour le repos de son âme. Les dernières volontés de frère Bernard, les fondations qu'il a faites pour la chartreuse et dans l'intérêt de son âme, sont fidèlement exécutées par les curés de Chapdes-Beaufort depuis 1825. — Voici le testament de ce pieux Chartreux :

« Au nom de la Très-Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-

¹ Renseignements fournis par l'abbé James, de Blancheix.

Esprit; à la plus grande gloire de Dieu et au salut de mon âme soit fait ce qui suit. Ainsi soit-il.

« 1° Sur les intérêts du capital de quatre cents francs, en rente constituée, portée par le titre ci-joint, mon intention est d'en établir une fondation qui ait pour but la bénédiction du Très-Saint Sacrement, tous les premiers dimanches des mois de l'année, le matin et le soir, avec un *De profundis* et l'oraison à la fin pour tous les defunts; 2° La première semaine de janvier, une grand messe avec le *Libera* pour le defunt fondateur; 3° La première semaine d'avril, une messe basse avec le *De profundis* pour le même; 4° La première semaine de juillet, autre grand messe; 5° La première semaine d'octobre, autre messe basse comme il a été dit aux deux précédentes.

« Le présent testament n'aura lieu qu'après mon décès et sera déposé aux archives de la commune de Chapdes-Beaufort pour y être exécuté. Les intérêts se payeront à deux termes égaux, le premier échoira au premier janvier, le second au premier juillet. Les marguilliers auront soin de faire liquider le payement au terme échu, le donner au desservant, afin qu'il puisse acquitter sans retard les intentions du fondateur. Et si le payeur ou ses héritiers vouloient rembourser le capital, les marguilliers demeurent chargés de le remplacer par un fond solide, afin que la ditte fondation soit continuée à perpétuité.

« Telles sont mes intentions et dernières volontés. Écrit, daté et signé de ma main, le second novembre mil-huit cent quinze, signé Bernard Berou, ci-devant F. Chartreux. »

« Les quatre cents francs déposés avant les présentes entre les mains de Monsieur Lajennie, pour lors vicaire de Chapdes et actuellement curé succursaliste de la ditte paroisse, seront employés, scavoir : Deux cents francs au grand Séminaire pour les pauvres, à l'état ecclésiastique; cinquante francs pour la décoration de l'église de Chapdes; cinquante francs pour les pauvres de la ditte paroisse. Les cent francs restant seront employés tout en messes, scavoir : Six services et le reste en messes basses pour le repos de mon âme que je prie d'acquitter au plus tôt possible.

« Telles sont, comme de l'autre part, mes intentions et dernières volontés, qui casent et annullent les autres dispositions que je pourois avoir faites avant les présentes. »

Signé F. Bernard Berou ¹.

Les fondations du frère Bernard Berou furent approuvées par Monseigneur Duval de Dampierre, le 17 novembre 1826.

Frère Pierre Canut, donné du Port-Sainte-Marie, quitte la chartreuse de Glandier le 1^{er} avril 1791, et rentre au Port pour y continuer à mener la vie commune.

Le document que nous citons ici et qui fut adressé aux administrateurs du district d'Uzerche, nous apprend qu'il souffrit beaucoup pendant l'année 1793 :

« Messieurs,

« Le frère Canut, né à Riom, est un frère Chartreux, non pas frère convers, mais donné, il était placé à la maison de Glandier, district d'Uzerche, il porte un certificat de la municipalité de Glandier, qui constate la remise des effets de pharmacie, il n'a pris d'accusation du district d'Uzerche. Il a cependant reçu son traitement de 93 pour les trois mois, expose une grande misère, il a la fièvre depuis neuf mois; nous venons d'écrire au district d'Uzerche pour nous conformer aux décrets, avant de le placer sur nos registres, mais nous sollicitons pour luy un mandat de 95 francs. Il y a lieu de penser qu'il n'y aura pas de mécompte, mais il vaudrait mieux s'y exposer que de l'abandonner dans l'état où il est avec le droit que lui donne sa qualité constante de frère donné de la chartreuse, où il étoit très connu sous le nom de frère Pierre. Nous vous prions, Messieurs, de rendre service à ce frère, de suppléer à son défaut et de faire expédier la déclaration comme s'il l'eut faite. Il est né le 29 juin 1743 et

¹ Ce testament se trouve dans les minutes de M. Jean-Antoine Giraud Dumontel, ancien notaire de Manzat.

son acte de frère donné de la chartreuse du Port-Sainte-Marie est du 28 juin 1763, reçu Massis, notaire¹. »

Les Chartreux dont nous donnons les noms ici, ne furent ni profès ni religieux du Port-Sainte-Marie; toutefois, comme ils sont nés en Auvergne, nous les faisons connaître.

Dom Jèan-Baptiste Gillet, né à Clermont-Ferrand en 1750, Chartreux de Vauclaire, en Périgord, incarcéré dans la maison des Bénédictines de Clermont sous le n° 44 : son numéro parmi les prêtres reclus était 102; il fut déporté à Bordeaux le 25 avril, an II, sous le n° 77². Enfermé au fort du Hâ, embarqué sur le Jeanty au mois de novembre 1794, rentré après deux jours de navigation en rade du port des Barques à l'embouchure de la Charente. Rédacteur de l'acte d'association entre les prêtres détenus sur le Jeanty, le Dunkerque et le Républicain, le 3 avril 1795, avant leur libération qui commença le 5 avril du même mois³.

Dom Amable Bughon, né à Clermont le 7 mai 1764, Chartreux de Vauclaire, reclus dans la maison de la Chasse; pour ne s'être pas soumis à la loi d'expatriation du 26 août 1792, il fut décrété de bannissement le 4 ventôse an II (22 février 1794). L'acte de bannissement est accompagné du signalement que voici : « Amable Bughon, chartreux sous-diacre, natif de Clermont, âgé de 29 ans, cinq pieds, cheveux et sourcils châtons, peu de barbe, yeux bruns, visage rond et plein, marqué de petite vérole entre les deux sourcils, nez aquilain, bouche moyenne, menton rond. »

Il partit pour Bordeaux le 28 février an II, son numéro d'ordre était 13⁴.

A Bordeaux, il fut enfermé au Petit Séminaire de cette

¹ Domaine, district de Clermont, liasse 31, arch. du Puy-de-Dôme.

² Listes des déportés, arch. du Puy-de-Dôme.

³ L'abbé Manseau, *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*.

⁴ Listes des déportés, arch. du Puy-de-Dôme.

ville, puis embarqué sur le Dunkerque, et libéré en rade du port des Barques¹.

Le 6 brumaire an VI (27 octobre 1797), la municipalité de Vic-le-Comte signalait comme sujet à la déportation M. Bughon, qui avait exercé le ministère à Yronde, mais qui avait disparu depuis le 21 vendémiaire, comme les autres insermentés du canton. Dom Amable Bughon avait été ordonné prêtre le 3 juillet 1796². Il devint vicaire et puis curé.

« Amable Bughon, fidèle, vicaire à Ceyrat³.

« Délibéré de ne pas faire droit à la demande de M. d'Ouradour en faveur de M. Bughon pour la cure d'Yronde à laquelle M. Chomette a été nommé. »

« 11 Décembre, sur la répugnance de M. Chomette pour Yronde, délibéré de proposer cette cure à M. Bughon⁴.

Le 21 avril 1809, M. Bughon refuse l'aumônerie de l'Hôtel-Dieu de Clermont; il mourut curé d'Yronde, le 15 mai 1835, il a laissé dans cette paroisse une réputation de grande paternité pour ses paroissiens et de très haute sainteté⁵.

Dom Bruno-Amable Chaboissier, profès de Cahors, incarcéré à Clermont, part pour Bordeaux le 9 mars an II⁶; mort à Bordeaux le 8 octobre 1794.

Dom Hugues Fournier de Saint-Sandoux, profès de Bordeaux, mort dans la Guyane en 1799⁷.

Dom Maurice Andrieux, prieur de Bourg-Fontaine, mort à Aurillac en 1794⁸.

Dom Bésirant, Chartreux, avait choisi pour son domicile

¹ L'abbé Manseau, *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*.

² Renseignements communiqués par M. Fouilloux, supérieur de la mission diocésaine.

³ État des prêtres dressé en 1802 par les vicaires généraux (arch. de l'Evêché).

⁴ Registre des délibérations du conseil épiscopal.

⁵ Communiqué par M. Fouilloux, supérieur de la mission.

⁶ Listes des déportés arch. du Puy-de-Dôme.

⁷ Ibidem.

⁸ Mss. de la Grande Chartreuse.

la ville de Riom. Son nom se trouve sur les listes des déportés et des reclus du district ¹.

Antoine Verrier, né à Aubiat (près Riom), frère donné de la chartreuse de Bellary, revint en Auvergne au mois de février 1791.

Nommons enfin Dom Éphrem Coutarel, novice et dernier représentant du Port-Sainte-Marie ; sa conduite pendant la Révolution, ses efforts en 1816 pour le rétablissement de la Grande Chartreuse furent admirables ².

En 1084, l'Auvergne prit dans la personne de Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, une large part dans la fondation de la Grande Chartreuse et de l'Ordre des Chartreux. Ce furent deux Auvergnats célèbres, Guillaume de Reynaud, Général de l'Ordre, et le pape Grégoire XI, qui relevèrent ce monastère entièrement détruit par le terrible incendie de 1371.

Nous sommes heureux de constater qu'un autre enfant de l'Auvergne, un novice du Port-Sainte-Marie, travailla avec zèle et dévouement, en 1816, au rétablissement de la maison-mère des disciples de saint Bruno. Pendant sa vie, surtout vers la fin, Dom Ephrem aimait à se rappeler le Port-Sainte-Marie. En 1840 environ, un ouvrier fumiste fut envoyé à la Grande Chartreuse par une maison de Lyon. Dom Ephrem ayant appris que l'ouvrier était de Saint-Jacques d'Ambur (près la chartreuse du Port-Sainte-Marie), le fit parler longuement et de ce monastère et du pays. Il lui dit qu'il avait habité cette maison. Le jeune homme, désirant faire connaître le nom du religieux à son vieux père, qui avait connu les Chartreux du Port-Sainte-Marie, le moine lui donna ce petit moyen. Vous avez, lui dit-il, à Pontgibaud des Boutarel ; je ne m'appelle pas Boutarel, mais bien Coutarel ; je suis né en Auvergne du côté de Saint-Flour ³.

¹ Archiv. du Puy-de-Dôme.

² Les détails extrêmement édifiants de sa vie sont racontés dans l'Histoire de la Grande Chartreuse par Dom Cyprien.

³ Ce petit détail est absolument certain. Nous le tenons de M. Che-

On a affirmé et imprimé ce qui suit : « Le dernier Chartreux du Port-Sainte-Marie se retira aux Ancizes (Puy-de-Dôme) pendant la Révolution, il y vécut jusque vers 1840 et mourut chez un charitable aubergiste de ce lieu. » D'après les inventaires et autres documents certains, aucun des derniers religieux du Port-Sainte-Marie ne portait le nom de Marie. Les traditions des Ancizes consultées, il n'est mort dans ce bourg, ni avant ni après 1840, aucun religieux venant d'une autre chartreuse et portant le nom de Marie. Le dernier Chartreux, mort près du Port-Sainte-Marie, c'est frère Bernard Berou dont nous avons parlé, il mourut en 1826.

Pour terminer¹, faisons revivre un instant par la pensée notre vieille et bien aimée chartreuse d'Auvergne. Le plan dressé en 1791 nous servira de guide.

On arrivait au Port-Sainte-Marie par une allée se dirigeant du midi au nord, spacieuse et bien pavée. A notre droite, le jardin potager; à notre gauche, le pré de la porte; aux deux premiers angles de ce jardin et de ce pré, en entrant dans l'allée, se trouvaient « deux cabinets de repos bien bâtis ».

En avançant, on remarquait dans le jardin potager plusieurs petits jardinets ornés de dessins variés. Les 19 jardinets des cellules étaient ornés de la même manière. Avant d'arriver à la porte d'entrée on avait à sa gauche le parloir des dames, « espèce de hangard pour recevoir les femmes. »

« On entre par une superbe et grande porte en pierres de Volvic. Au-dessus de la porte il y a un pavillon plus élevé que les corps de bâtiments qui l'entourent, ce pavillon est à quatre eaux, il est couvert en ardoise; le logement du procureur est au second étage. »

valier, ancien curé de Saint-Priest-des-Champs; le vieillard en question n'était autre que son vieux père qui habitait un des villages de la paroisse de Saint-Jacques d'Ambur.

¹ Nous ne pouvons ajouter à ce volume plusieurs chartes et documents; peut-être les donnerons-nous plus tard dans une autre publication.

En considérant les différentes destinations de notre monastère, nous le divisons en quatre parties : la maison agricole, la maison hospitalière, le couvent des cénobites, les cellules des solitaires.

Après avoir franchi la porte d'entrée on traversait une première cour, appelée basse cour. Comme dans cette partie la Chartreuse était bâtie sur un mamelon, on montait par un double escalier formant perron dans une seconde cour appelée « la terrasse ». Au milieu de la terrasse se trouvait un jet d'eau et son bassin. Cette terrasse était séparée d'une troisième cour par un corps de bâtiment où logeait le courrier. Derrière le logement du courrier se trouvait cette troisième cour. Les constructions qui se trouvaient à l'ouest de ces trois cours formaient la chartreuse agricole. Il faut excepter cependant le corps de bâtiment où logeaient les PP. Visiteurs.

Voici les divers corps de bâtiments formant la chartreuse agricole : Boulangerie avec logements des étrangers au-dessus. Ce corps de bâtiment, à gauche en entrant, avait trois étages, cinq croisées à chaque étage, cinq mansardes pratiquées dans le toit ; forte construction, une tour de guet se trouve dans l'angle sud-ouest, du côté de la rivière. Le four qui cuisait tant de pain pour les pauvres se trouvait dans le même angle. « Ce corps de bâtiment fait un côté d'une première cour ; les bûchers, caves, fruitiers et autres aisances ; la boulangerie et ses dépendances occupent le bas de cette première cour et dans les étages au-dessus il y a une multitude de chambres et cheminées¹. »

« A l'ouest, il y a la cour des écuries, appelée Girarde ; là, on y rencontre tout ce qui peut être utile pour une grande manutention, des écuries à tenir environ 20 chevaux, des étables à tenir trente bêtes à cornes, des granges pour ameu- bler les fourrages nécessaires, des remises à voiture, et le logement des domestiques externes. » Ensuite : grange et boutique de maréchal ; boutiques des menuisiers et charrons :

¹ Dans cette description de la chartreuse, toutes les citations sont extraites de la légende du plan de 1791, du placard et des inventaires.

« une boutique de charron, une de menuisier, une de serrurier, un travail de maréchal ; la pharmacie avec logement d'un religieux au-dessus. »

Au niveau des prairies, au nord une belle cave de 100 pieds de long, pouvant contenir trois cents pièces de vin, dans laquelle les chars peuvent entrer. En bas les réservoirs pour le poisson.

Dominait toutes ces constructions, les cours et le mamelon lui-même, « une tour forte et vaste, dont les différents étages renferment des greniers sûrs et sains, avec un dépôt voûté qui servait pour les archives. »

Si nous ajoutons ici les moulins et une construction¹ près du chemin du moulin, on aura tous les bâtiments agricoles qui se trouvaient au Port-Sainte-Marie.

Hôtellerie

Revenons à l'entrée de la maison : nous avons à droite un grand corps de logis qui avance un peu sur celui de gauche, il est aussi à trois étages avec mansardes dans le toit, comprenant « la grande et petite salle pour les étrangers. » Il y avait dans l'une de ces salles : « Deux vesselières en menuiserie, douze fauteuils et une fontaine en étain servant à tenir de l'eau pour laver les mains, avec son bassin et trois tableaux ; le tout étant dans la grande salle à manger. »

« La cuisine et ses dépendances : deux marmites en fonte, un grand coquemard en cuivre, une très grande marmite en fonte à tenir en tout cinq pots à l'usage des domestiques ; deux chaudrons en cuivre rouge tenant environ deux pots chacun ; deux bassines en cuivre rouge, tenant environ un pot chacune ; dix-huit casseroles en cuivre rouge avec cinq couvercles aussi en cuivre, deux poissonnières aussi en cuivre rouge, une grande tourtière en cuivre avec son couvert, quatre

¹ Cette construction était une tuilerie, d'après le registre des ventes nationales, numéro 602.

gris en fer, trois poêles à frire... deux potences en fer servant de crémalière, une lampe en fer.... »

Les chambres des étrangers, au-dessus de la boulangerie : sept pièces dont quatre à deux lits et trois à un lit ; il paraît que les mieux meublées étaient celles qui étaient destinées aux visiteurs. « Et n'avons fermé que les portes des deux salles où sont les lits et meubles les plus précieux, appelées les salles des visiteurs, communiquant toutes les deux à une antichambre. »

Chaque chambre des visiteurs était à un seul lit et était ainsi meublée : « ... un lit garni de coëthe et matellat, coussin, couverture, contre pointe en tafetard, chevetière et ciel de lit aussy en tafetard et les deux pendants accotée de la chevetière aussy en tafetard et rideaux bleus, sept grands fauteuils rouges, une commode à trois tiroires, une tapisserie au-dessus. Deux chenets en fer et cinq petits tableaux autour de ladite chambre... » Le mobilier de la chambre voisine était à peu près semblable : « un lit garni de coëthe, matellat, coussin, couverture, contrepoincte en tafetard grie, la chevetière, les pendants acoté et le ciel du lit aussy en tafetard grie, une commode à trois tiroires, six fauteuils rouges et quatre petits estampes autour de ladite salle, une table dans ycelle et une autre petite table dans l'antichambre. »

Chapelle de Pontgibaud où les frères faisaient leur office. C'est dans cette chapelle que les étrangers et les paysans des environs venaient entendre la Messe en assez grand nombre, surtout les dimanches. Là, se trouvait la statue de Notre-Dame de Pitié que l'on voit encore dans l'église de Manzat. L'autel de cette chapelle placé au nord, à côté de la porte, qui donnait dans la grande église. Devant cet autel avaient été inhumés (en 1501) Gilbert de la Fayette et Isabeau de Polignac, sa femme (en 1521).

La chartreuse des cénobites

Les Chartreux sont en même temps cénobites et solitaires. Comme cénobites, le centre de leur monastère est le petit

cloître autour duquel sont : « la salle capitulaire et la sacristie ; remarquables par leurs boisements et leurs parquets ; » ainsi que le réfectoire.

Les Chartreux se réunissent plusieurs fois par jour dans leur église. De temps en temps, ils se réunissent dans la salle du chapitre pour traiter différentes affaires. Environ deux fois par semaine, ils mangent ensemble au réfectoire.

L'église : « De là, étant entré dans le chœur, avons remarqué qu'il y a un grand autel tout en marbre et à chaque côté d'y celluy la représentation de deux anges adorateurs aussy en marbres massifs ; et audevant dudit autel, six grands chandeliers et un grand Christ doré ; et audessus dudit autel un grand tableau dans lequel est représentée l'image de l'assomption de la Vierge, le cadre en bois doré ; avons remarqué qu'il y a une boiserie en sculpture autour du sanctuaire et une menuiserie autour du chœur. De plus avons remarqué qu'il y a autour du chœur treze tableaux dans des cadres représentant les images de différents saints, de plus avons remarqué dans le chœur un lutrin en cuivre. »

L'église conventuelle du Port, comme toutes les églises des Chartreux, était divisée en deux parties, dans le sens de la longueur. La première partie du côté du chœur était destinée aux Pères, la seconde aux Frères.

A l'orient, au chevet du chœur des Pères, on voyait l'autel en marbre que l'on admire aujourd'hui dans l'église de Pontgibaud, autour du sanctuaire les magnifiques stalles qui ornent aujourd'hui l'église de Manzat. Au-dessus de l'autel, la grande et belle toile représentant l'assomption de la Vierge qui se trouve dans l'église de Pontgibaud. On remarquait aussi dans l'église du Port-Sainte-Marie l'adoration des mages, celle des bergers et le bénitier en marbre qui ornent aussi l'église de Pontgibaud¹.

¹ Il n'est pas absolument sûr que ces derniers objets se trouvaient dans l'église conventuelle, plusieurs pouvaient décorer la chapelle de Pontgibaud. Les six chandeliers et le christ décorent l'autel de l'église d'Aigueperse.

Nous ne connaissons pas les autres toiles, au nombre d'une dizaine, qui décoraient notre église. La partie destinée aux Frères possédait deux petits autels tournés, comme le grand autel, du côté de l'orient. Autrefois il n'y avait pas comme aujourd'hui de tribunes dans les chapelles conventuelles des Chartreux.

Au nord; sur toute la longueur de notre église, se trouvaient quatre chapelles : à côté du chevet, à l'orient, on avait d'abord le vestibule de la sacristie; puis, se trouvaient au nord la chapelle de Saint-Jacques, et autres trois chapelles à la suite les unes des autres. La sacristie servait de chapelle, les autels de la sacristie et de la chapelle de Saint-Jacques étaient tournés à l'orient, ceux des autres trois chapelles étaient tournés au nord.

D'après un autre plan, l'église conventuelle avait deux portes d'entrée : l'une du côté du petit cloître, au sud, c'est par là qu'entraient les Religieux; l'autre, donnant dans la chapelle de Pontgibaud, c'est de ce côté qu'entraient les Frères. Il y avait au nord deux portes, celle qui donnait dans la sacristie et celle par laquelle on entrait dans les différentes chapelles.

« Dans la sacristie avons remarqué qu'elle est entourée d'une boizure en sculpture et parquettée, et que vers l'autel de laditte sacristie il y a un grand tableau à l'image de Saint-Bruno, dans un grand cadre doré et que sur le haut dudit tableau il existe une gloire en plâtre dorée. »

Au chevet de l'église se trouvait la tour de l'horloge¹. La chartreuse était dominée par la grosse tour, par la tour de l'horloge et par deux ou trois clochers ou clochetons. L'un de ces clochers contenait une cloche d'un grand prix. D'après la tradition, elle renfermait beaucoup d'argent, et on venait de loin pour en entendre les sons, qui avaient des vibrations toutes particulières.

D'après certains plans, le cimetière se trouvait dans le grand cloître, près du chevet de l'église.

¹ L'horloge de la chartreuse se trouve à Aigueperse.

La bibliothèque : « Où, après avoir passé la journée, avons remarqués qu'il y a en livres ecclésiastiques : Cinq cents volumes in-fol., cent soixante douze in-quarto, et environ 1200 volumes in-octavo... »

Pour donner une idée plus complète de la chartreuse cénobitique, ajoutons que le procureur, ou les procureurs (il y en avait ordinairement deux), habitaient cette partie du monastère. D'après notre plan le procureur habitait le pavillon de l'entrée, et le courrier¹, autre procureur, le corps de bâtiment, au fond de la cour d'entrée ; toutes les chambres des Frères se trouvaient aussi dans cette partie du monastère, ainsi que la chambre ou cellule du Père coadjuteur.

Là, se trouvaient aussi, surtout aux xiv^e et xv^e siècles, les appartements nécessaires pour rendre la justice et loger les magistrats, qui la rendaient au nom du prieur.

Chartreuse des solitaires

Dans sa cellule, chaque chartreux devient un solitaire, un anachorète, un homme complètement isolé dans un désert. Dans une chartreuse, le côté où habitent les moines s'appelle grand cloître.

Le grand cloître est un vaste préau formant un parallélogramme, autour duquel sont construites de petites maisons ou cellules, séparées les unes des autres, mais toutes réunies par une galerie ou chemin couvert qui, passant devant toutes les portes des cellules, forme à son tour un parallélogramme.

Le grand cloître du Port-Sainte-Marie mesurait environ 1000 toises carrées². Au milieu se trouvait une magnifique fontaine. La galerie qui entourait ce préau, « était bien pavée, bien voûtée, ouverte du côté de la cour par 96 arcades en pierres de taille de Volvic. »

Dix-sept cellules avaient leurs entrées dans ce grand cloître :

¹ Le procureur courrier était celui qui faisait les affaires en dehors du couvent, qui voyageait.

² Mesure de l'espace découvert au milieu du cloître.

sept au midi, marquées, celle du prieur par une petite croix ($\dagger$), les autres six par les lettres A, B, C, D, E, F; trois à l'est, elles sont désignées par les lettres G, H, I; l'emplacement d'une quatrième cellule se trouve entre les cellules H et I; sept au nord, elles sont désignées par les lettres K, L, M, N, O, P, Q. Sur ce point le grand cloître dépassait la cour intérieure, s'avancait dans la partie cénotitique et donnait accès dans deux autres cellules, qui sont indiquées par les lettres R, S. Il y avait en tout 19 cellules. Mais comme le coadjuteur et les deux procureurs logeaient en dehors du grand cloître, notre chartreuse pouvait loger vingt-deux moines. Les Frères étaient ordinairement au nombre de six ou sept; ce qui faisait 29 Religieux.

Les documents qui suivent compléteront l'idée que nous nous faisons de notre monastère, soit du grand cloître, soit de l'ensemble de la chartreuse :

« Les deux allées collatérales (du grand cloître) ont environ 400 pieds de long, et celles des deux extrémités deux cents et douze pieds de largeur dans œuvre. Un pré, de plus d'un arpent, occupe le milieu de ces allées latérales, qui sont très bien bâties, pavées et voûtées. Quatre vingt et seize arcades en pierres de tailles de Volvic, dix neuf pavillons isolés sont distribués sur le pourtour; chacun de ces logements est composé de cinq pièces au rez-de-chaussée, galetas au-dessus, le tout couvert de tuiles plates, et bâti à chaux et à sable. Dix neuf jardins accompagnent ces pavillons; ils sont également clos de murs. »

D'après ces documents, l'emplacement du monastère et son enclos fermé par les murs que l'on voit encore aujourd'hui mesuraient 13 septeérées, c'est-à-dire 16,600 toises carrées (66,400 mètres carrés).

« Chapelle du prieur accotée de laquelle il y a une chapelle en bois dorée, un Christ au devant, aussy dorée, quatre tableaux dans des cadres en bois; plus avons trouvés dans laditte chapelle une commode en menuiserie sur laquelle il y a trois chazubles trois étolles et trois maignipulles : un en galon d'or faux et les autres deux en galons de soye. »

Dans les angles du monastère se trouvent aussi cinq tours de guet.

Jetons un dernier coup d'œil général sur le site du Port. Au nord, deux ruisseaux se réunissent en traversant le pré-verger. Remarquons les arbres fruitiers plantés çà et là dans la prairie et la belle allée de tilleuls qui touche presque au mur de l'enclos. Là, les moines, parfaitement abrités, pouvaient se promener en plein midi. Plusieurs de ces tilleuls existent encore. Au bout de l'allée, du côté de la rivière, on voit encore un cabinet de repos. On ne distingue presque plus dans la prairie les emplacements des pièces d'eau qui se trouvaient près du ruisseau, non loin de la Sioule.

En dehors de l'enclos, on admire de nombreuses prairies, plusieurs bois de haute futaie, plusieurs bois taillis, de nombreux chemins, la rivière, une lisière de bois de l'État qui appartenaient aux Chartreux ; les premières assises des montagnes entourent notre désert.

Aujourd'hui, on y voit à peine des ruines, *etiam periere rutine* ; là où se trouvait un centre si actif, quoique silencieux, de vie intellectuelle et surnaturelle, il y a bien encore un silence, mais c'est celui de la mort. La dernière impression qui reste au chrétien qui visite le Port, est celle d'une douleur profonde, d'une tristesse d'âme que l'on a peine à secouer. Je visitais les ruines du Port avec un chartreux de mes amis : « C'est un ossuaire, » me dit-il. Oui, aujourd'hui la chartreuse du Port-Sainte-Marie est le séjour de la mort ; mais n'aura-t-elle point son jour de Pâques ? ne ressuscitera-t-elle point ?

Et pourquoi pas.

Saint Bruno, qui a choisi son désert, doit le vouloir ; Notre-Dame de Pitié peut avoir compassion de ses ruines ; et puis, quand Dieu le veut, il sait bien écarter les obstacles et faire réussir les plus difficiles entreprises.

La chartreuse du Port-Sainte-Marie pourra ressusciter un jour.

Restons sur cette douce espérance.

APPENDICE

APPENDICE

I.

PIÈCE ÉCRITE DE LA MAIN DE D. BONNET VERS LE 27 JUIN 1794.

CHARTREUSE DU PORT-SAINT-MARIE, DISTRICT DE RIOM,
DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME.

*Messieurs les administrateurs composant le directoire
du département du Puy-de-Dôme.*

Les religieux soussignés, habitant la chartreuse du Port-Sainte-Marie, ont l'honneur de vous exposer leurs plaintes sur une descente que viennent de faire dans leur maison les sieurs T. et L. se disant major et lieutenant de la garde nationale de Chapdes-Beaufort, à la tête de quarante-cinq hommes de la susdite garde armés de fusils, et en vertu d'un arrêté du maire et de quelques officiers municipaux de la même paroisse sur laquelle est située la Chartreuse ; lequel arrêté nous a été remis par lesdits sieurs T. et L.

Après en avoir pris lecture, nous avons représentés auxdits sieurs que nous n'entrions pour rien dans les chefs d'accusation contre les sieurs Bonhoure et Lajeunie¹, exprimés dans ledit arrêté, et que nous étions aussi absolument étrangers à tous les autres articles de cet arrêté ; que nous ne voyons rien dans ce même arrêté qui les autorisât à venir, accompagnés d'un détachement armé de la garde, faire perquisition dans notre maison ; qu'à la vérité il est dit dans cet arrêté que tous les citoyens de la susdite paroisse, qui ont des armes, seront invités à les porter dans le corps de garde ; mais qu'une telle invitation ne devait pas avoir son exécution d'une manière aussi hostile que celle qu'ils employaient envers nous.

Nous leur avons ensuite demandé s'ils avaient un ordre du département ou du district pour venir nous enlever nos armes. A quoy ils

¹ Curé et vicaire de Chapdes-Beaufort.

ont répondu qu'ils n'avaient reçu aucun ordre, mais que la municipalité avait reçu un décret qui ordonne d'enlever toutes les armes des châteaux et maisons religieuses, nous les avons prié de vouloir bien nous donner connaissance de ce décret ; ils ont dit pour toute réponse qu'ils avaient oublié de l'apporter, mais que si nous refusions de livrer nos armes, ils allaient nous les faire donner par force.

A un tel raisonnement, ayant surtout pour appui quarante-cinq fusils, nous n'avons pas cru devoir répliquer, nous avons seulement représenté auxdits sieurs que notre maison ne renfermait pas un arsenal bien imposant, que nous n'avions d'autres armes que celles dont la vérification avait été faite, il y a environ six mois, par la municipalité en conséquence d'une ordonnance du département et que ces armes ne consistaient qu'en quatre carabines ou anciens fusils et en cinq albardes, le tout en assez mauvais état ; les dites armes provenant du château d'Ambur dont nous étions autrefois possesseurs.

Cet exposé et la délivrance que nous avons faite sur-le-champ de ces mêmes armes, n'ont pas empêché les dits sieurs T. et L. de faire la plus exacte perquisition dans tous les coins et recoins de notre maison, où ils n'ont trouvé qu'un fusil à deux coups, appartenant à un de nos domestiques, duquel fusil ils se sont emparés.

Il est nécessaire de vous observer, Messieurs, que la dite perquisition a été accompagné des propos les plus indécents contre nous, tant de la part des officiers que des soldats de la susdite garde ; que cette cohorte tumultueuse nous a menacé de revenir au premier jour pour nous enlever le peu de bled qui nous reste pour la consommation de la maison (ayant continué jusqu'à la semaine dernière de vendre tout presque tout le bled que nous avions récolté), en nous disant que cette maison serait réduite dans peu en *chazeau*, terme du pays qui signifie une chomière ; qu'elle a joint la violence à ses menaces et à ses mauvais propos, comme d'avoir menacé le frère dépendier, d'avoir enfoncé les portières du lit d'un des domestiques, où elle n'a rien trouvé qu'une bouteille de vin qu'elle lui a bû ; d'avoir fouillé jusques dans la paille des lits avec le sabre nud ; d'avoir enfin volé quelques pains dans la boulangerie.

Tous ces faits et autres, que ce détachement sans ordre comme sans commission a commis dans notre maison, doivent nous faire craindre qu'il n'arrive dans peu une insurrection.

Il est nécessaire aussi de vous observer que tous les villages qui nous avoisinent étant déjà imbûs que notre maison est maintenant dépourvue de toutes défenses, nous avons à craindre les insultes des gens malintentionnés qui ne sont que trop multipliés dans ces malheureux temps ; et que n'a pas à appréhender une maison située au milieu des bois, et par là même exposée à toutes sortes de dangers ? Les excès commis par le peuple dans plusieurs de nos maisons, quoique plus à porté d'être secourus que nous ne le sommes dans notre désert reculé, sont pour nous des tableaux effrayants qui nous représentent qu'à chaque instant nous pouvons augmenter le nombre déjà trop grand des victimes qui ont été immolées à la fureur du peuple.

Dans les divers dangers auxquels nous sommes exposés, sera-ce la garde nationale que nous appellerons à notre secours, mais outre qu'elle est éloignée de nous d'une lieue et demie, et par conséquent hors d'état de nous secourir à tems, n'avons-nous pas à craindre de cette même garde nationale les plus grands excès, d'autant plus qu'elle est composée en grande partie de tout ce qu'il y a dans la paroisse de gens qui ne suivent d'autre loi que leurs passions fougueuses et dont l'anarchie est pour eux l'élément le plus naturel.

Nous vous supplions donc, Messieurs, de vouloir bien prendre en considération, que des citoyens paisibles et qui, dans la retraite qu'ils habitent, n'ont d'autres occupations que d'élever leurs mains au ciel pour la tranquillité et le bonheur de l'état, sont incapables de former ou d'appuyer aucun projet qui soit préjudiciable à leurs concitoyens, et que bien loin de donner le moindre soupçon sur leur patriotisme, ils se feront toujours un devoir essentiel d'éclairer l'administration sur toutes les démarches qui pourraient troubler la tranquillité publique et qui viendraient à leur connaissance ; mais que dans les circonstances alarmantes où ils pourraient se trouver, ils ont besoin de quelques armes pour tenir en respect les gens malintentionnés du voisinage, et qu'en conséquence ils soient autorisés par une permission expresse de votre part à requérir les armes qui leur ont été enlevées, ou à s'en procurer d'autres étant absolument nécessaires à leur défense dans le cas d'une attaque imprévue.

F. FRANÇOIS BERTRAND, Prieur ; F. Augustin PALANQUET, Vicaire ; F. RAMPAND, Procureur ; F. G. PESCHIER, F. Aimable CULHAT ; F. Grég. MONGRAND, F. J. VISSAC ; F. F. BONNET, Coadjuteur ; F. Placide GARY ; F. Augustin PIGNARD ; F. Félix RICHON ; F. Ignace ROUX ; F. Bruno FAUCHER ; F. Claude COSTE ; F. Raphaël GAY ; F. Bernard BEROU ; F. P. CANUT ; F. Bruno MORTIER ; F. Jacques MICHENAU ; F. ROCHEFORT.

Vu la pétition des religieux chartreux du Port de Sainte-Marie, tendante à la restitution des armes enlevées de leur maison par la garde nationale de Chapdes-Beaufort, et plaintes de quelques excès commis par la dite garde nationale.

Où le procureur syndic :

Les administrateurs composant le directoire du district de Riom, considérant que, dans l'ordre actuel des choses, la garde nationale ne pouvant agir que par les ordres et sous la surveillance des municipalités, la conduite tenue par la garde nationale de Chapdes-Beaufort dans la maison de la chartreuse du Port de Sainte-Marie est irrégulière, en ce que cette garde n'étoit pas accompagnée d'un officier municipal qui put avec prudence diriger ses mouvements et empêcher le désordre qui semble avoir régné dans cette visite. Considérant que si, d'une part, il est de la sagesse que les municipalités empêchent les

amas d'armes et de munitions de guerre dans les habitations écartées qui pourroient servir par leur assiette de places de retraites aux ennemis du bien public et protéger leurs dessins destructeurs, de l'autre il n'est pas raisonnable de priver de tous moyens de defenses une maison placée dans un désert, occupée par de paisibles solitaires, dont la conduite et les mœurs ne présentent aucunes allarmes sur la tranquillité publique, et par cette spoliation les exposer aux entreprises des vagabonds surtout dans un local très éloigné de tous secours.

Considérant que les écarts dont se plaignent les chartreux ne sont d'abord pas de nature à exiger une severe animadversion de la part des corps administratifs, qu'ensuite il seroit impolitique de décourager par un arrêté improbatif la garde nationale dans un pays surtout où la diversité d'opinion peut donner lieu a quelque eruption, estiment qu'il y a lieu d'arrêter : 1° que la garde nationale de la commune de Chapdes-Beaufort sera invité par M. le Procureur général syndic à ne faire désormais aucune visite dans les habitations existantes dans son territoire que par les ordres et en présence d'un officier municipal autorisé a cet effet par son corps ; 2° que les allebardes enlevées de la maison de la Chartreuse lui seront restituées et les religieux autorisés à acheter six fusils pour la defense de leur maison ; 3° que les quatre carabines prises dans la ditte maison seront transférées en tel dépôt qui sera désigné par le département, attendu que des armes de cette espèce, inutiles dans les montagnes, peuvent y être d'un dangereux usage.

Fait en directoire le 7 juillet 1791.

JOURDE, OGIER, GRENIER et autres¹.

La pétition est adressée aux administrateurs du département avant le 29 juin 1791, les administrateurs du district de Riom rendent justice aux vénérables Pères Chartreux le 7 juillet 1791. La municipalité de Chapdes ne fut pour rien dans les abus et excès commis dans cette triste visite.

¹ Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Série L. Admin. Centrale. Cultes.

II.

RELIGIEUX DU PORT-SAINTE-MARIE

1219 — 1792

Nous avons fait connaître les prieurs, voici les noms des vicaires, des procureurs, des sacristains, des coadjuteurs, des courriers, des antiquiers et des simples religieux.

En lisant ces listes on verra que nos moines, presque tous profès du Port, occupèrent successivement plusieurs charges dans leur monastère¹ :

VICAIRES.

D. Pierre CLUZELLE, 1447 ; — D. Pierre CHAUDON, 1451 ; — D. Jehan CELERI, (CELLERIER), 1478 ; — D. Guillaume GUYNEMANT, 1538 ; — D. Archange MONTCHROZON 1629 ; — D. Bruno LALEMANT, 1643, 1647 ; — D. Hugues GUILHON ; profès du Port, 1661, 1662 ; — D. François AUBIGNAT, profès du Port, 1700, 1702 ; — D. François BERTRAND, profès du Port, 1747, 1748 ; — D. Bruno OLIVIER, 1752, 1754, 1756 ; — D. Guillaume NAVARRE, profès du Port, 1754, 1759 ; — D. François GOSSE, 1765 ; — D. Nicolas-Bruno BERNARD, profès du Port, 1773 ; — D. Louis-Marie MESTRE, profès du Port, 1776 ; — D. Guillaume PESCHIER, profès du Port, 1777 ; — D. François BONNET, profès du Port, 1778 ; — D. Augustin PALANQUET, profès de Castres, 1790.

¹ Sources : Archives du Port ; obituaire général de l'Ordre ; manuscrit de Londres ; nécrologes de Glandier, de Montreuil, etc... ; minutes de notaires ; plusieurs archives publiques et privées...

Les plus anciens actes capitulaires du Port n'indiquent pas si les Religieux dont ils portent les signatures sont profès ou non de cette maison ; mais, comme, pendant les derniers siècles, presque tous nos moines sont profès du Port, nous devons en conclure qu'il en fut de même dans les premiers siècles.

PROCUREURS.

D. J. GENHOL, 1234 ; — D. J. SALVATGE, 1240 ; — D. Bertrand DUPUY, de Puteo, 1245 ; — D. Pierre RIGAUDI, 1311 ; — D. Durand MERLE, 1316 ; — D. Pierre BUGORRE, 1324 ; — D. Étienne BRUNI, 1327, 1332, 1338 ; — D. Géraud LOBOC, 1337 ; — D. Guillaume DE DÉLESINE, convers, procureur ? 1346-1347 ; — D. Jehan DE FONTAINE, 1349 ; — D. Géraud DE BEAUFORT, 1369 ; — D. Jehan DE MONTALNEUF, 1399, 1402 ; « De Alvernia in domo Portus sepultus. » — D. Durand MURATON, 1403 ; — D. Pierre FERRÉOL, 1430, « De Alvernia, vir prudens. » — D. Jehan DE MONTFRANC, 1440 ; — D. Jacques DE LA SOUCHIÈRE, 1444, 1448, 1466 ; — D. Pierre DE LA SOUCHIÈRE, 1447 ; — D. Pierre CHAUDON, 1451 ; — D. Géraud LOBOC, 1458 ; — D. Jacques DE FUGIÈRE, † 1476 ; — D. Guillaume PISCHIER, 1479 ; — D. Jehan CELLIER, 1485, 1489 ; — D. Jehan ROBERT, 1505 ; — D. Claude ou Glaude GUITTARD, 1513 ; — D. Jehan DE CLAVIÈRE, 1528 ; — D. Blaise CARDINAL, 1536 ; — D. Étienne FONT (FORT), 1549, 1558 ; — D. Étienne LAURIÈRE, 1565, 1568 ; — D. Étienne-Sébastien LAVORET, 1569 ; — D. Jehan CHANAÏLE, profès du Port, 1601, 1602 ; — D. Antoine DE BRETANGES, profès du Port, 1608, 1609, 1614, 1620 ; — D. Pacifique TIXIER, profès du Port, 1602 ; — D. Joseph CURRIER, profès du Port, † 5 avril 1610 ; — D. Jacques BAILE, profès du Port, † 1623 ; — D. Jérôme ROBIN, profès du Port, 1629, 1631, 1632, 1633, 1642, 1645, 1646, 1647, 1648, 1651, 1652 ; — D. Gabriel DAURIL (DAPYRIL), profès du Port, 1662 ; — D. Pacifique CIVATTE, profès du Port, 1664, 1665, 1668, 1674 ; — D. Bruno ROUX, profès du Port, 1683 ; — D. Pierre-Paul FILLIARD, profès du Port, 1688, 1689 ; — D. Jean CHAZAL, 1693 ; — D. Hilarion CHEVELU, profès du Port, 1693, 1694 ; — D. Joseph LEFEUVRE, profès du Port, 1697, 1700, 1702, 1703, 1725, 1728 ; — D. Antoine ANGELOT, profès du Port, 1721, 1724, 1726 ; — D. Antoine-François THIÉBAUT, profès du Port, 1728, 1729, 1741, 1742, 1744, 1747, 1748 ; — D. Jérôme JULIEN, profès du Port, second procureur avant 1746 ; — D. François MISSILLIER, 1748, 1750 ; — D. François BERTRAND, profès du Port, 1750, 1752, 1639, 1768 ; second procureur, 1780, 1783, 1788, 1789, 1790 ; — D. Amable CULHAT, profès du Port, 1762, 1765, 1777 ; — D. Antoine-Cristophe GERLE, profès du Port, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777 ; — D. Jean-Baptiste FEYTAUD, profès du Port, second procureur, † 1774 ; — D. Guillaume PESCHIER, 1778 ; — D. François GOSSE, 1783 ; — D. Antoine RAMPAND, 1784, 1787, 1790, 1794, 1792.

SACRISTAINS.

D. Paul ARDIER, 1478 ; — D. Blaise CARDINAL, profès du Port, 1529 ; — D. Bernard ROYET, profès du Port, « soubssacristain » 1629 ; — D. Gabriel DAURIL, profès du Port, 1629 ; — D. Hugues GUILHON, 1645 ; — D. Pacifique CIVATTE, profès du Port, 1647, 1661, 1662 ; — D. Raphaël

† Ce signe indique la date de la mort.

VOISSET, profès du Port, 1700; — D. Jean-Baptiste MARTINET, profès du Port, 1747, 1748; — D. Antoine-Christophe GERLE, profès du Port, 1768; — D. Joseph VISSAC, profès du Port, 1786.

COADJUTEURS.

D. Antoine DE BRETAGNES, profès du Port, 1650; — D. Antoine LESCAZES, profès de Toulouse, 1661, 1662; — D. Hugues GUILHON, profès du Port, † 1687; — D. Antoine ANGELOT, profès du Port, 1700, 1702, 1710, 1713, 1720, 1724, 1727; — D. Hugues CHAIX, 1728, 1729; — D. Étienne GASCHET, profès du Port, 1733; — D. François MISSILLIER, 1737, 1742, 1745, 1748; — D. François BERTRAND, profès du Port, 1749; — D. Bruno OLIVIER, 1756; — D. Joachin BONNIÈRE, † 1759; — D. Antoine RAMPAND, 1771; — D. François GOSSE, 1773; — D. Antoine-Christophe GERLE, 1773; — D. Thomas POUJOL, profès du Port, 1778; — D. Guillaume PESCHIER, profès du Port, 1786; — D. François BONNET, profès du Port, 1790.

COURRIERS.

D. Jacques DE LA SOUCHIÈRE, 1444, 1448, 1458; — D. Blaise CARDINAL, 1535; — D. Bruno LALEMANT, 1629; — D. X. (nom illisible), 1647; — D. Gabriel DAURIL, 1652; — D. Bruno ROUX, 1683; — D. Guillaume BERGOIN, 1711; — D. Joseph LEFEUVRE, 1725, 1728; — D. Henri PRES-TREAU, 1757, 1759; — D. Bruno OLIVIER, 1770; — D. Étienne GUILHE, 1779; — D. François GOSSE, 1784.

ANTIQUIORS.

D. Jean CRAMPS, profès et antiquior du Port, qui vécut laudabiliter 58 ans dans l'Ordre, † 1663; — D. Antoine DE BRETAGNES, profès et antiquior du Port, † 1650; — D. PIERRE, profès et antiquior du Port, † 1651; — D. Jérôme ROBIN, profès et antiquior du Port, † 1679; — D. Hugues GUILHON, profès et antiquior du Port, † 1687; — D. Charles BOURGEOIS, profès et antiquior du Port, † 1699; — D. François AUBIGNAT, profès et antiquior du Port, † 1708; — D. Pierre ÉGAUX, profès et antiquior du Port, † 1712; — D. Guillaume BERGOIN, profès et antiquior du Port, † 1712; — D. Hilarion CHEVELU, profès et antiquior du Port, † 1712; — D. Claude DE MESCHATIN, profès et antiquior du Port, † 1719; — D. Joseph LEFEUVRE, profès et antiquior; — D. Jacques GUIGOUX (GUIGOU), profès et antiquior du Port, † 1740; — D. Bruno CHATRON, profès et antiquior du Port, † 1741; — D. Jean ROUX, profès et antiquior du Port, † 1748; — D. Benoît FRETIERRE, profès et antiquior du Port, 1750; — D. François BERTRAND, profès et antiquior du Port, † 1797.

SIMPLES RELIGIEUX.

I.

Les religieux dont les noms suivent se trouvaient au Port aux dates indiquées, nous ne possédons pas les dates de leur mort :

F. LANTERNIUS, frère convers, 1223¹ ; — F. Bertrand DUPUY, frère convers, 1243 ; — D. Guillaume DUPUY, 1269 ; — D. Guillaume YMBAUD, 1327 ; — D. Bonnet AMBLARD, frère convers, 1361² ; — D. Jehan MONTANER, 1403 ; — D. Michel BOURDON, 1412 ; — F. Guillaume GAUDELLÉ, clerc rendu, 1436 ; — D. Pierre COMPATER, 1447 ; — D. Durand BERMENHA, 1447 ; — D. Jehan TERRONHA, 1447 ; — D. Pierre DE LA CROIX, 1478 ; — D. Jehan AUDET, 1478, 1486 ; — D. Jehan CHAUDON, 1478, 1486 ; — D. Antoine DE PALUNCIA, 1478, 1486 ; — D. Julien ARDIER, 1478, 1486 ; — D. Antoine BAUDY, 1486 ; — D. Pierre HANDRÉ, 1486 ; — D. Jehan ARDIER, 1486 ; — D. Bertrand CISTERNES, 1486 ; — F. Guillaume GRANGE, frère convers, 1531 ; — D. Jehan CHAUDON, 1536 ; — D. Hugon JULLIEN, 1538 ; — D. Pierre CHARRIER, 1538 ; — D. Loys RABAYGNAT, 1538 ; — D. Preiect BENEYTON, 1538 ; — D. Jacques GRAVIER, 1629 ; — D. Hugues OLIVES, 1629 ; — D. Christophle DUPUY, 1629 ; — D. Pierre DAMOURET, 1643, 1647, (peut-être n'est autre que Pierre, profès et antiquior du Port, mort en 1631) ; — D. C. L. DE BROSSÉ, 1647 ; — D. Louis ROUX, 1700 ; — D. Pierre DE MONTENNA, 1700 ; — D. Claude LAPRONNIER, 1700 ; — D. Jean-Claude MASSIAT du Puy, né le 3 avril 1703, profès du Port du 15 août 1730, en 1732, hôte à Bonnefoi, sacristain, aimé, exemplaire. En 1753 hôte à Villefranche ; en juillet 1756, à Glandier ; en 1760 revenu au Port ; — D. Léonard ROYS, né à Felletin, le 26 juillet 1734, profès du Port, du 8 décembre 1734, au Port en 1759, à Glandier en 1763, au Port en 1769, à Rodez en 1779 ; — F. Benoît VIAL, convers profès du Port, donné du 19 novembre 1759 ; — D. Jean-Baptiste BOURGUIGNIAT, né à Langogne, diocèse de Mende, le 3 octobre 1743, profès du Port, du 29 septembre 1766 ; — D. Bruno FAUCHER, né à Saint-Christophe (Auvergne) le 28 avril 1740, profès du Port, du 2 février 1769, mort en Espagne à Grenade ; au Port en 1790, 1791 ; — D. Amable GIRARD, né à Riom, le 20 octobre 1752, profès du Port, du 21 octobre 1773 ; en 1783 à Cahors ; hôte à Dayen, en 1786 ; revenu au Port en 1787 ; au Port en 1790 ; — D. Pierre BOIVIN, né à Aigueperse (Auvergne) le 19 mai 1753, profès du Port du 15 août 1776 ; en 1780,

¹ Guy, dernier fils de Guy II, comte d'Auvergne, avait fait vœu d'entrer dans la chartreuse du Port-Sainte-Marie lorsqu'elle serait construite, mais la mort ne lui donna pas le temps d'accomplir son vœu, 1219.

² N'est pas mort en 1361, comme il est dit ailleurs.

hôte à Villefranche, puis sacristain à Cahors, en 1783; revenu au Port en 1785; à Villefranche en 1787; à Toulouse en 1788; de retour au Port; en 1789 à Glandier; — D. CULHAT, au Port en 1777, probablement le même qu'Amable CULHAT, natif d'Aigueperse; — D. Gabriel CORRE, né à Villeneuve-les-Cerfs (Auvergne) le 18 décembre 1753, profès du Port, du 8 septembre 1781; — D. Augustin PIGNARD, né à Pannissière, diocèse de Lyon, le 24 février 1756, profès du Port, du 15 août 1786, au Port en 1790 et 1791; — F. Claude COSTE, au Port en 1790, 1791 et 1792; — F. Bruno MONTIER, au Port en 1790, 1791 et 1792; — F. Joseph DELAIRE, aveugle, au Port en 1790, 1791 et 1792; — F. Raphaël GAY, au Port en 1790, 1791 et 1792; — F. Bernard BEROU, au Port en 1790, 1791 et 1792; — F. Jean ROCHFORD, au Port en 1790, 1791 et 1792. — F. Jacques MICHENAUD, au Port en 1790, 1791 et 1792; — D. Félix RICHON, au Port en 1790, 1791; — D. Placide GARY, au Port en 1790 et 1791; — D. Grégoire Montgrand, au Port en 1790, 1791; — F. CANNUT, venu de Glandier; au Port, le 20 décembre 1791, pour continuer à mener la vie commune, au Port en 1792.

II.

Les religieux dont nous donnons ici les noms se trouvaient au Port, et sont morts aux dates indiquées :

D. JEAN DIEMAR, profès du Port, au Port en 1478, † 1480; — D. Duraud BENEME, profès du Port, au Port en 1478, † 1481; — D. Guillaume LODIEU, prêtre donné, au Port en 1478, † 1485; — D. Jehan MORIN, profès du Port, au Port en 1478, † 1487; — D. Jacques COSSON, profès du Port, acolyte au Port en 1558, † 1561; — D. Jehan CHANAILLE, profès du Port, procureur de sa maison de profession en 1601, 1602, † 1620; — D. Bernard ROYET, profès du Port, au Port en 1629, 1645, 1661, † 1666; — D. Joseph FAURE, profès du Port, au Port en 1645, 1647, 1661, 1662, hôte à Glandier, † 1670; — D. Vincent de CHALETTE (DE CHALUTES), né à Lyon, le 31 juillet 1680, profès du Port du 25 janvier 1703, courrier au Puy, mort avant le Chapitre de 1725, ou avant celui de 1735; — D. Claude ROMAN, né le 4 novembre 1691, près de Ligny, profès du Port du 6 octobre 1716, au Port le 1^{er} avril 1747, † 1754; — D. Ennemond MAGNAN, de Saint-Chef, en Dauphiné, né vers 1699, profès du Port du 14 septembre 1717, au Port en 1747, hôte à Sainte-Croix, de retour au Port en 1760, † 1765; — D. Anthelme CHABANES (CHABANIS), de Fressier, près Bonnefoi, né le 10 juin 1699, profès du Port du 8 octobre 1721; mort le 7 ou le 17 avril 1754; — D. Gabriel DAIGUERPERSE DE BRAUIEU, né le 11 février 1706, profès du Port du 6 octobre 1725, procureur au Puy, en 1757, prieur de Rodez, mort en 1761; — D. Antoine BRUN, profès du Port, au Port, en 1645, 1647, † 1675; — D. Michel MARC (MARCO), profès du Port, au Port en 1647, † 1665; — F. Joseph BELLON, convers, profès du Port, au Port en 1654, † 1660; — F. J. ESCHALLIER, donné du Port, au Port en 1664,

† 1684 ; — F. Georges MARIN, donné du Port, au Port en 1697, † 1703 ; — D. Gilbert DE BRESSOLES, profès du Port, au Port en 1700, † 1712 ; — D. Pierre AUBUSSON, profès du Port, au Port en 1700, 1702, † 1712 ; — D. Joseph BARBARIN, profès du Port, au Port en 1700, 1702, † 1745 ; — D. Charles MÉTRAUD, profès du Port, au Port en 1700, 1702, † 1714 ; — D. Paul CHARRUN, profès du Port, au Port en 1700, 1702, hôte à Toulouse, † 1727 ; — D. Jean BAUDIER, né à Champagne, diocèse de Besançon, le 3 mars 1731, profès du Port, du 7 mars 1773, † le 4^r décembre 1780 ; — D. Jean-François GRANGE, de Valoire en Savoie, né le 2 décembre 1707, profès du Port, du 26 juillet 1731 ; en 1776, hôte à Vauclaire, au Port en 1747, 1749, † le 24 décembre 1787 ; — D. Pierre FOURNIER, de Clermont-Ferrand, né le 7 avril 1717, profès du Port du 15 mai 1738 ; en 1760 à Glandier ; en 1763, sacristain au Puy ; en 1768 à Rodez ; au Port en 1747, 1749, 1782, mort le 28 juillet 1783 ; — D. Jean LAYES D'issingeaux, né le 23 février 1723, profès du Port du 26 août 1746 ; en 1753 au Puy ; en 1757 à Vauclaire ; en 1758 à Castres ; en 1759 au Puy ; puis à Appenay, à Moulins, à Bellary, au Port en 1739, 1777, mort le 19 janvier 1783 ; — D. Joseph RODIER, né à Clermont-Ferrand, le 19 mars 1729, profès du Port du 2 juillet 1751, au Port en 1759, mort le 2 mai 1760 ; — D. Marcelin ARNAUD, né au Monestier, diocèse du Puy, le 31 décembre 1732, profès du Port, du 1^r novembre 1752, en 1760 à Sainte-Croix, en 1763 au Port, puis à Bonnefoi, en 1759 au Port, mort en mars 1784 ; — D. Gilbert BERGOUNIOUX, né à Maringues (Auvergne) le 23 mars 1735, profès du Port du 8 décembre 1754 ; en 1759 au Port ; en 1764 à Vauclaire ; en 1765 vicaire à Glandier ; en 1770 vicaire à Bonnefoi, mort en avril 1773 ; — D. Bernard PERRAULT, né à Arles, le 5 août 1745, profès du Port, du 2 février 1769, mort le 10 avril 1773 ; — D. Benoît PRAT, né à Plagnes, paroisse de Sainte-Geneviève (diocèse de Rodez), le 9 septembre 1746, profès du Port, du 26 juillet 1775. Sacristain à Rodez en 1786 ; mort en prison à Bordeaux en 1794 ; — D. Michel FABRE, né à Clermont-Ferrand, le 18 août 1753, profès du Port, du 8 décembre 1776, mort le 28 octobre 1788 ; — D. Louis CATHALA, né à Toulouse le 4 mai 1722, profès de Glandier, du 6 août 1743, en 1763 hôte au Port-Sainte-Marie, mort dans cette chartreuse le 24 ou 25 septembre 1790 ; — D. Éphrem-Jean COUTAREL, né à Saint-Sébastien l'Orcière, le 27 mars 1764 ; entre au Port vers 1785, fait profession à la Grande-Chartreuse, le 14 janvier 1787. Rentre à la Grande-Chartreuse en 1816, meurt en mars 1842 ; — D. Ignace ROUX, né au village de Chatrat, paroisse de Saint-Genès-Champanelle (Auvergne) le 27 mai 1756, profès du Port, du 6 octobre 1785, au Port en 1790, 1791, sa mort est annoncée dans la carte du Chapitre de 1825.

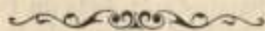
III.

Nous ne connaissons que les dates de la mort des religieux dont les noms suivent :

D. DURAND, † 1318 ; — D. Pierre de VILLIS, profès du Port, † 1353 ; — D. Guillaume JOUGLAR, (JONGLAR), † 1411 ; — D. Jehan PORTIER, † 1424 ; — D. Guillaume RUFL, † 1424 ; — D. MICHEL, clerc rendu du Port, † 1428 ; — D. Pierre COCBONATÉ, profès du Port, † 1438 ; — F. Guillaume BLANCHETI, clerc rendu, profès du Port, † 1468 ; — D. Jehan CHAUDON, profès du Port, † 1472 ; — D. Guillaume GUYNEMANT, profès du Port, vicaire de Durbon, prieur de Bonnefoi, de Sainte-Croix, de Durbon ; il avait un anniversaire le 15 mars, † 1472 ; — F. DENIS, convers, profès du Port, † 1472 ; — D. Ferréol CHAUDON, profès du Port, † 1475 ; — F. Jean ADAM, donné du Port, † 1484 ; — D. Antoine DE FONTAINE, profès du Port, procureur de la chartreuse de Villefranche, † 1485 ; — D. Pierre de YGE, profès du Port, prieur de Notre-Dame de Glandier, † 1485 ; — F. Antoine PARTIER, donné du Port, † 1560 ; — D. Pierre LEPIEUR, profès du Port, hôte à la chartreuse de Vaulaire, † 1560 ; — F. Léger PASCAL, donné du Port, hôte dans la chartreuse de Pomier, † 1561 ; — D. Pierre BANET, profès du Port, † 1593 ; — D. Pierre CARRIÈRE ¹, profès du Port, qui vécut laudabiliter 55 ans dans l'Ordre, † 1594 ; — D. DANIEL, profès du Port, † 1595 ; — D. Pierre SANNE, novice du Port, † 1596 ; — F. Louis BARBIT (BARRET), donné du Port, † 1607 ; — F. Jean GRIVET, donné du Port, † 1607 ; — D. François MAZUEL, profès du Port, vicaire de la chartreuse de Cahors, † 1613 ; — D. Jacques LERLEF, profès du Port, † 1615 ; — D. Nicolas MOULLET, profès du Port, † 1616 ; — F. Antoine NOON, convers, profès du Port, † 1617 ; F. Jean PISSENER, convers, profès du Port, † 1619 ; — D. Claude DE BRION, profès du Port, † 1623 ; — D. Dominique CASAMONA, profès du Port, procureur de la chartreuse de Bordeaux, † 1625 ; — D. Bénigne FROMENTON, profès du Port, qui ne fut jamais promu, † 1629 ; — D. Étienne BOISSET (VOISSET), profès du Port, † 1629 ; — D. Jean BELMANE, profès de Toulouse, hôte au Port, alias, prieur de Vaulaire, de Glandier, de Sainte-Croix, recteur de la maison de Rodez, † 1634 ; — F. Antoine ACHARS, donné du Port, † 1636 ; — D. Sévère DE TRAFAGLIONEUS, profès de la chartreuse de Naples, hôte au Port ayant une messe, † 1643 ; — F. Jacques BELLON, donné du Port, † 1644 ; — F. Robert LAURETON, donné du Port, † 1646 ; — D. François ESCOT, profès du Port, jamais promu, † 1646 ; — F. Julien GALAN, donné du Port, † 1648 ; — F. Étienne JASSIN (CHASSIN), donné du Port, † 1648 ; — D. Victor JOBERT, profès du Port, † 1650 ; — D. CLAUDE, profès de la chartreuse de Sainte-Croix, hôte du Port, † 1660 ; — D. François DE LA ROCHE, profès du Port, prieur de la chartreuse de Cahors, conviseur de la province d'Aquitaine, alias prieur de la chartreuse de Bordeaux, ayant une messe, † 1664 ; — D. Jean-Brujo SOUZY (LUZI), profès du Port, procureur de la chartreuse du Puy, † 1666 ; — F. Jean CARATIER (SARATIER), convers profès du Port, † 1667 ; — D. Amable LE CASY (LE GAY), profès du Port, † 1670 ; — F. Jacques DE LA FARGE, donné du Port, † 1673 ; — D. Jacques CUILHAT, profès du Port, † 1673 ; — F. Bernard MARQ, convers profès du Port, 1675 ; — D. Claude DE

¹ Pierre Charrier, d'après les archives du Port.

CROD (DE CROSO.), peut-être DE CROS, profès du Port, † 1677; — F. Jacques LIGNET, donné du Port, † 1679; — D. Géraud MOULIN, profès du Port, † 1680; — D. Isidore GUYOT, profès du Port, hôte à Moulins, † 1683; — F. Mich PETIT, donné du Port, † 1685; — D. Bruno BEUDO, profès du Port, † 1685; — D. Edouard SOUPPA, profès du Port, hôte à Glandier, † 1685; — D. Gabriel JOANNIQUE, profès du Port, hôte à Cahors, † 1687; — D. Anthelme ORCYÈRE, profès du Port, prieur de la chartreuse du Puy, † 1689; — D. Alexis PONCET, profès du Port, vicaire à Glandier en 1665, † 1693; — F. Jean DIGAT, convers, profès du Port, † 14 mars 1695; — F. Cosme COLOMBIER, convers et profès du Port, † 21 mars 1695; — D. Jean-Baptiste CHARRIÈRE, profès du Port, sacristain de la chartreuse du Puy, † 1696; — D. Jérôme PETIT, profès de la chartreuse d'Auray, hôte au Port, † 1697; — D. Étienne MARGA, profès de la chartreuse d'Auray, hôte au Port, † 1704; — F. Bruno VISENET, convers, profès du Port, † 1706; — F. Thomas BERTIN, donné du Port, † 1708; — D. Joachim CHASSIN, profès du Port, † 9 novembre 1712; — D. Michel FABRE, profès du Port, † 26 mars 1715; — D. Amable MOREL, profès du Port, jamais promu, † 7 décembre 1714; — F. Antoine PINEL, donné du Port, † 1717; — D. François VALMER, profès du Port, hôte dans la chartreuse du Puy, † 1722; — F. Pierre TAILHARDAT, convers, profès du Port, † 1724; — F. Étienne CELLARD, donné du Port, † 1729; — F. André DES LIGNIÈRES, donné du Port, † 1736; — F. Charles MOSNIER, convers, profès de Sainte-Croix, hôte dans la maison du Port, † 1744; — F. Jean MAUSSON, convers, profès du Port, † 1743; — D. Barthélemy BOUDEAUX, profès de Glandier, hôte au Port, † 14 mars 1749; — F. Franc TAPHENAY, convers, profès du Port, † 1775; — D. Etienne GUILLE, profès du Port, † 1805.



TABLE

Lettre de Monseigneur Belmont, Evêque de Clermont.	v
Au Révérend Père Dom Michel, Général de l'Ordre des Chartreux.	vii
Au Lecteur.	ix

INTRODUCTION.

Les Chartreux et l'Auvergne avant la fondation du Port-Sainte-Marie (1077-1219).	1-58
--	------

HISTOIRE DU PORT-SAINT-MARIE.

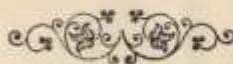
La fondation	59-85
Les quatre-vingt-deux Priorats.	86-911

APRÈS LE DÉPART.

Spoliation du couvent	863
Vente de la chartreuse	877
Les Religieux du Port-Sainte-Marie dans leurs familles, dans les prisons, aux pontons, dates de leur mort	880
La chartreuse reconstituée avec un plan de 1791 . .	903

APPENDICE.

I. — Pièce écrite de la main de Dom Bonnet . . .	915-918
II. — Noms des Religieux du Port.	919-926





Imprimerie Notre-Dame des Prés. — Ern. DUQUAT, Directeur.
Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

